

RAPPORT ANNUEL 2009

Desjardins
leader dans
un monde en
mouvement



Desjardins
Capital

Analyse par la direction

Nous avons le plaisir de vous livrer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Ce rapport porte sur la situation financière et les résultats financiers de Capital Desjardins inc.

Capital Desjardins inc. (la «Société») est une filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la «Fédération») et a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers pour ensuite investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

Les états financiers compris dans ce rapport ont été préparés suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada et tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté rétroactivement les nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulées « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (chapitre 3064), « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173), ainsi que les modifications proposées au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » par le Conseil des normes comptables à propos des informations à fournir concernant les instruments financiers et les modifications du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » à propos de la dépréciation d'actifs financiers. En juin 2009, la Société a également adopté rétroactivement les modifications proposées au chapitre 3855 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » par le Conseil des normes comptables à propos de la méthode de l'intérêt effectif et à propos des dérivés incorporés. La Société a déterminé que l'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Bilan (en milliers de dollars)

Situation financière

Au 31 décembre 2009, l'actif total de la Société s'établit à 1 312 719 \$, comparativement à 760 309 \$ au 31 décembre 2008. Les actifs de la Société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses Desjardins au montant de 1 300 000 \$, comparativement à 750 000 \$ au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les billets subordonnés des caisses Desjardins se détaillent comme suit :

- Des billets subordonnés série C, émis par les caisses Desjardins au montant de 300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré,

exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série C. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»). Les intérêts courus sont de 1 706 \$ au 31 décembre 2009.

- Des billets subordonnés série E, émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 6,006 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 5,02 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série E. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} avril 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité. Les intérêts courus sont de 7 508 \$ au 31 décembre 2009.
- Des billets subordonnés série F, émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,791 %, payable par versements semestriels égaux pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,93 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série F. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité. Les intérêts courus sont de 2 413 \$ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le passif total de la Société se chiffre à 1 309 328 \$, comparativement à 757 298 \$ au 31 décembre 2008. Les passifs de la Société sont composés principalement d'obligations de premier rang pour un montant de 1 294 349 \$ au 31 décembre 2009, comparativement à 748 666 \$ au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les obligations de premier rang se détaillent comme suit :

- Des obligations de premier rang série C, totalisant 299 134 \$ (valeur nominale de 300 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 6,322 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} juin 2017. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 1 581 \$ au 31 décembre 2009.

Analyse par la direction (suite)

- Des obligations de premier rang série E, totalisant 497 714 \$ (valeur nominale de 500 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 5,756 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} avril 2019. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 7 195 \$ au 31 décembre 2009.
- Des obligations de premier rang série F, totalisant 497 501 \$ (valeur nominale de 500 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 5,541 %, payable par versements semestriels égaux pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} juin 2021. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 2 309 \$ au 31 décembre 2009.

Sources de financement

À la suite du renouvellement du prospectus simplifié préalable de base le 30 juin 2008, la Société bénéficie d'un programme d'emprunt permanent sur le marché canadien lui permettant d'émettre des obligations de premier rang pour un montant maximal de 2 000 000 \$. Ce programme d'une durée de 25 mois vient à échéance en juillet 2010. Au 31 décembre 2009, le solde disponible de financement émanant de ce prospectus est de 1 000 000 \$.

Agences de notation

La Société, émettrice du Mouvement Desjardins, bénéficie de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, ces cotes étant parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes. Les agences de notation reconnaissent en effet la très forte capitalisation du Mouvement Desjardins, la stabilité de ses excédents, sa grande prépondérance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs.

Cotes de crédit de Capital Desjardins inc.

Agence de notation	Cote
Standard & Poor's	A+
Moody's Investors Service	Aa2
Dominion Bond Rating Service	AA (Faible)

Information supplémentaire – Forum sur la stabilité financière (FSF)

En avril 2008, un rapport a été émis par le FSF à la suite d'une demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques

centrales. Le FSF prône de meilleures pratiques relativement à la communication de renseignements plus étayés sur les risques liés aux instruments financiers qui, du point de vue des marchés, font l'objet de risques plus élevés. La Société se conforme aux recommandations du FSF visant la publication d'information sur les risques auxquels les entreprises sont exposées ainsi que sur les méthodes d'évaluation et les réductions de valeur. La Société ne possède aucun instrument financier faisant l'objet d'un risque élevé ou posant une problématique d'évaluation. En effet, les seuls actifs importants sont les billets subordonnés des caisses Desjardins et ces derniers comportent peu de risque. En conséquence, nous considérons qu'aucune divulgation supplémentaire n'est requise.

Analyse des résultats (en milliers de dollars)

Comparaison des résultats des quatrièmes trimestres de 2009 et de 2008

Pour le quatrième trimestre de 2009, la Société affiche un bénéfice net de 57 \$ comparativement à une perte nette de 157 \$ pour la même période de l'année précédente. Cette hausse de 214 \$ est attribuable à la progression du revenu net d'intérêt de 305 \$ et à la diminution de 27 \$ des frais autres que d'intérêt sur obligations, contrebalancée par une diminution de 17 \$ des autres revenus, ainsi que par une augmentation de 101 \$ de la charge d'impôt sur les bénéfices.

Comparaison des résultats de 2009 et de 2008

Pour l'exercice financier 2009, la Société affiche un bénéfice net de 420 \$ comparativement à une perte nette de 196 \$ pour l'exercice précédent. Cette hausse de 616 \$ est attribuable à la progression du revenu net d'intérêt de 779 \$ et à la diminution de 176 \$ des frais autres que d'intérêt sur obligations, contrebalancée par une diminution de 91 \$ des autres revenus, ainsi que par une augmentation de 248 \$ de la charge d'impôt sur les bénéfices. La diminution des frais autres que d'intérêt sur obligations s'explique principalement par la radiation des frais reportés effectuée en 2008 contrebalancée par la hausse des honoraires professionnels.

La hausse de 779 \$ du revenu net d'intérêt résulte des émissions d'obligations de premier rang des séries E et F depuis le début de l'année pour un montant total de 1 000 000 \$. Le revenu d'intermédiation financière provient de l'écart de taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés et du taux associé aux obligations de premier rang qui sert à financer les coûts d'exploitation de la Société.

Conventions comptables critiques

Les principales conventions comptables sont décrites à la note 2 de la page 12 à la section des notes afférentes aux états financiers.

Analyse par la direction (suite)

Modifications futures de conventions comptables à adopter

Normes internationales d'information financière

Historique

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront tenues, à compter de 2011, d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS).

Pour la Société, la date de basculement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux normes IFRS a donc été fixée au 1^{er} janvier 2011 pour ses états financiers annuels et intermédiaires.

Afin de respecter cet échéancier, le Mouvement Desjardins, incluant la Société, a mis sur pied dès 2007 un programme de conversion aux normes IFRS et a élaboré un plan de conversion détaillé comportant trois grandes étapes.

■ Étape 1 – Initiative : Identification et Faisabilité

Au cours de cette étape, la Société a évalué en profondeur les domaines où l'application des normes IFRS aurait davantage d'incidences. La Société a également élaboré un plan de projet détaillé établissant l'ordre de priorité des éléments à traiter et a sélectionné les solutions à mettre en œuvre.

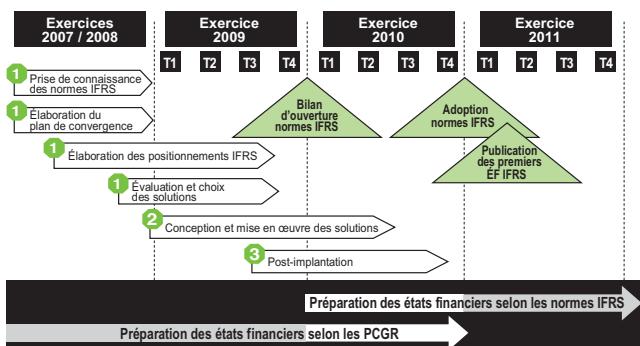
■ Étape 2 – Projet : Conception – Réalisation – Déploiement

Cette étape a pour objectif de mettre en place des plans de conversion pour l'ensemble des normes identifiées lors de la phase Identification. Cette étape inclut l'établissement de stratégies de communication et de formation des diverses parties prenantes. Cette étape comprend aussi l'exécution des changements nécessaires aux systèmes d'information et aux processus d'affaires, ainsi que la finalisation formelle des autorisations requises pour l'approbation des changements de politiques comptables.

■ Étape 3 – Opération : Post-implantation

Cette étape a pour objectif la mise en place d'une démarche permettant le maintien des opérations et l'actualisation des connaissances au sein de la Société.

Calendrier de conversion aux normes IFRS



Gouvernance du programme IFRS

La gouvernance du programme de conversion aux normes IFRS est mise en œuvre comme suit :

- La **Commission Vérification et Inspection** approuve le choix des traitements comptables retenus et suit l'avancement des travaux.
- Le **comité directeur** fixe les orientations de même que les priorités du programme. De plus, il entérine les traitements comptables recommandés par le comité usager.
- Le **comité de gestion** suit l'avancement des travaux afin d'assurer le respect des budgets et des échéanciers. Pour ce faire, il s'assure notamment que les ressources nécessaires sont disponibles et que les décisions et orientations prises pour les différents projets sont en accord avec les priorités énoncées.
- Le **comité usager** a pour mission d'assurer la qualité des choix comptables et l'application homogène de ces choix au sein de l'ensemble des composantes du Mouvement.
- Un plan de **formation** structuré et intégré par clientèle cible a été élaboré. L'état d'avancement du déploiement de ce plan est revu périodiquement et ajusté au besoin.

Travaux réalisés à ce jour

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société a complété la première étape de son plan et a réalisé plusieurs activités de la seconde. Ainsi, la conception de la quasi-totalité des solutions du programme a été complétée. Pour plusieurs normes, la réalisation et le déploiement des solutions ont été achevés. Pour les autres, la Société prévoit terminer ses travaux au cours de l'exercice 2010.

Les incidences relevées lors de la première étape du plan au niveau des systèmes d'information, des processus et des contrôles ont été prises en compte dans le cadre des divers projets. Un plan de gestion du changement, y compris un programme de formation du personnel, a également été élaboré et est présentement en processus de déploiement.

Les progrès réalisés jusqu'à présent sont conformes à l'échéancier établi.

Principales incidences du passage aux normes IFRS sur les conventions comptables actuelles de la Société

Les normes IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation de l'information financière. Lors du basculement le 1^{er} janvier 2011, les normes IFRS seront appliquées de façon rétroactive, à l'exception de l'application de certaines exemptions facultatives et obligatoires prévues à la norme IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*.

La Société a, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, poursuivi son analyse des incidences qu'aura la conversion aux normes IFRS sur son bilan et sur ses résultats d'exploitation. À ce jour, la Société ne s'attend pas à ce que la

Analyse par la direction (suite)

conversion aux IFRS ait des incidences importantes sur ses états financiers. Toutefois, compte tenu de l'évolution des normes, de la non-disponibilité de certaines données de marché et du calendrier de réalisation de certaines solutions, la Société poursuit ses travaux afin de compléter ses analyses et de conclure sur les incidences qu'aura l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

Principales incidences sur la présentation des états financiers

La Société a complété l'analyse des nouvelles exigences de divulgation qui découleront de l'adoption des normes IFRS. Cette analyse a permis d'identifier les besoins de communication additionnels lors de l'année d'adoption des normes IFRS et pour les années subséquentes. La présentation des états financiers est toutefois susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des affaires de la Société et des normes IFRS.

Gouvernance financière

La Société doit se conformer à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et portant sur l'obligation d'information continue, la surveillance des vérificateurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités de vérification, ce qui amène donc la direction de la Société à attester au 31 décembre 2009 de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information
Conformément aux directives des ACVM décrises dans le Règlement 52-109, la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui sont supportés notamment par le processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation de la Société et par les membres du Comité de vérification de la Société, ces derniers exerçant un rôle de premier plan quant à la surveillance et l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information financière.

Au 31 décembre 2009, selon le cadre de contrôle reconnu COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), une évaluation a été effectuée par la direction de la Société relativement à la conception et à l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la Société.

Sur la foi des travaux d'évaluation effectués, la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction et le Chef de la

direction financière de la Société ont attesté que les contrôles et procédures de communication de l'information permettent d'assurer que l'information, devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, fournissant ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société est responsable de concevoir et de maintenir un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce contrôle interne est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

Les travaux réalisés ont permis à la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction et au Chef de la direction financière de conclure qu'au 31 décembre 2009, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Enfin, la Société confirme que depuis le 30 septembre 2009, le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information additionnelle

On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Société, y compris la notice annuelle, sur le site « SEDAR » (www.sedar.com) et sur le site du Mouvement Desjardins (www.desjardins.com).

Monique F. Leroux, FCA, FCMA
Présidente du conseil et
Chef de la direction

Raymond Laurin, CA
Chef de la
direction financière

Le 26 février 2010

Ratios de couverture par le bénéfice

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de couverture par le bénéfice de la Société et, à des fins d'illustration, celui du Mouvement des caisses Desjardins.

**Pour les périodes de douze mois terminées
les 31 décembre 2009 et 2008**

	Capital Desjardins inc. (en milliers de dollars)	Mouvement des caisses Desjardins (en millions de dollars)		
	2009	2008 ⁽³⁾	2009	2008 ⁽³⁾
(A) Intérêts sur les emprunts et débentures	61 711 \$	37 426 \$	67 \$	43 \$
(B) Bénéfice ⁽¹⁾ ou excédents ⁽²⁾	62 294	37 145	1 567	229
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,009 fois	0,992 fois	23,388 fois	5,326 fois

(1) Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur les emprunts et débentures ainsi que la charge d'impôts.

(2) Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur le total des emprunts et débentures, participations sans contrôle et la charge d'impôts.

(3) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2009.

Le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas cautionné les obligations de premier rang.

Sommaire des résultats trimestriels

Résultats (non vérifiés, par trimestre, en milliers de dollars)

	2009				2008			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu d'intérêt	19 622 \$	19 624 \$	14 845 \$	9 004 \$	9 508 \$	9 509 \$	9 508 \$	9 508 \$
Frais d'intérêt	19 145	19 139	14 460	8 868	9 336	9 334	9 330	9 329
Revenu net d'intérêt	477	485	385	136	172	175	178	179
Autres revenus	1	(1)	2	8	18	23	26	34
Frais autres que d'intérêt sur obligations	388	223	201	98	415	132	436	103
Bénéfice (perte) avant impôts	90	261	186	46	(225)	66	(232)	110
Charge (récupération) d'impôts sur les bénéfices	33	80	38	12	(68)	19	(69)	33
Bénéfice net (perte nette)	57 \$	181 \$	148 \$	34 \$	(157) \$	47 \$	(163) \$	77 \$

Bilan (non vérifié, par trimestre, en milliers de dollars)

	2009				2008			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif								
Actif à court terme	12 719 \$	31 624 \$	11 961 \$	7 671 \$	459 830 \$	10 088 \$	10 212 \$	10 361 \$
Billets subordonnés des caisses Desjardins	1 300 000	1 300 000	1 300 000	800 000	300 000	750 000	750 000	750 000
Frais reportés	—	—	—	240	479	479	419	353
Total de l'actif	1 312 719 \$	1 331 624 \$	1 311 961 \$	807 911 \$	760 309 \$	760 567 \$	760 631 \$	760 714 \$
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme	12 493 \$	31 424 \$	13 710 \$	7 426 \$	457 365 \$	7 650 \$	7 963 \$	7 909 \$
Obligations de premier rang	1 294 349	1 294 119	1 293 847	796 349	298 813	748 445	748 225	748 010
Emprunts	2 142	2 309	821	709	709	838	838	964
Passif d'impôts futurs	344	398	390	382	411	426	444	507
Capitaux propres	3 391	3 374	3 193	3 045	3 011	3 208	3 161	3 324
Total du passif et des capitaux propres	1 312 719 \$	1 331 624 \$	1 311 961 \$	807 911 \$	760 309 \$	760 567 \$	760 631 \$	760 714 \$

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de Capital Desjardins inc.

Nous avons vérifié les bilans de Capital Desjardins inc. aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 19478

Québec, (Québec)
Le 26 février 2010

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 068 \$	2 465 \$
Intérêts courus et autres créances	11 651	7 030
Billets subordonnés des caisses Desjardins, Série D, au coût (notes 4 et 5)	—	450 000
Impôts à recevoir	—	335
	12 719	459 830
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût (notes 4 et 5)		
Série C	300 000	300 000
Série E	500 000	—
Série F	500 000	—
	1 300 000	300 000
Frais reportés, au coût non amorti	—	479
Total de l'actif	1 312 719 \$	760 309 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Passif à court terme		
Intérêts courus et autres charges à payer	11 249 \$	6 929 \$
Obligations de premier rang, Série D (note 5)	—	449 853
Partie à court terme des emprunts	1 039	583
Impôts à payer	205	—
	12 493	457 365
Obligations de premier rang (note 5)		
Série C	299 134	298 813
Série E	497 714	—
Série F	497 501	—
	1 294 349	298 813
Emprunts (note 6)	2 142	709
Passif d'impôts futurs	344	411
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	1 010	1 010
Bénéfices non répartis	2 381	2 001
	3 391	3 011
Total du passif et des capitaux propres	1 312 719 \$	760 309 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Monique F. Leroux, FCA, FCMA
Présidente du conseil

Denis Paré
Vice-Président du conseil

États des résultats et des bénéfices non répartis

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

État des résultats

	2009	2008
Revenu d'intérêt		
Billets subordonnés des caisses Desjardins		
Série C	19 506 \$	19 506 \$
Série D	3 963	18 527
Série E	22 736	—
Série F	16 890	—
	63 095	38 033
Frais d'intérêt		
Obligations de premier rang		
Série C	19 287	19 267
Série D	3 888	18 062
Série E	22 090	—
Série F	16 347	—
	61 612	37 329
Revenu net d'intérêt	1 483	704
Autres revenus	10	101
Revenu total	1 493	805
Frais autres que d'intérêt sur obligations		
Honoraires professionnels	770	606
Radiation des frais reportés	—	353
Taxes sur le capital	41	30
Frais financiers	99	97
	910	1 086
Bénéfice (perte) avant impôts	583	(281)
Charge (récupération) d'impôts sur les bénéfices		
Impôts exigibles	230	32
Impôts futurs	(67)	(117)
	163	(85)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	420 \$	(196) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des bénéfices non répartis

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	2 001 \$	2 237 \$
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	420	(196)
Dividendes sur les actions ordinaires	2 421	2 041
	40	40
Solde à la fin de l'exercice	2 381 \$	2 001 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	420 \$	(196) \$
Ajustements pour :		
Variation nette des intérêts courus et autres	(301)	251
Variation des impôts à recevoir et des impôts à payer	540	(565)
Frais capitalisés sur les obligations	1 000	872
Radiation des frais reportés	—	353
Impôts futurs	(67)	(117)
	1 592	598
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations de premier rang, Série D	(450 000)	—
Émission d'obligations de premier rang, Série E, net des frais de commissions	498 250	—
Émission d'obligations de premier rang, Série F, net des frais de commissions	498 150	—
Remboursements d'emprunts à long terme	(611)	(875)
Emprunts à long terme contractés	2 500	—
Autres frais capitalisés aux obligations, Séries E et F	(1 238)	(479)
Dividendes versés	(40)	(40)
	547 011	(1 394)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rachat des billets subordonnés des caisses Desjardins, Série D	450 000	—
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série E	(500 000)	—
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série F	(500 000)	—
	(550 000)	—
Diminution de la trésorerie	(1 397)	(796)
Trésorerie au début de l'exercice	2 465	3 261
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 068 \$	2 465 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	56 185 \$	36 562 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés)	(309)	597

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1. Statuts et nature des activités

La Société, constituée selon la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, a pour objet d'émettre ses propres obligations de premier rang sur les marchés financiers, puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets

subordonnés émis par les caisses Desjardins. Ces dernières sont régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), société mère de Capital Desjardins inc.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de frais de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Principales modifications de conventions comptables

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté rétroactivement la nouvelle norme de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulée « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (chapitre 3064). Cette norme renforce l'approche fondée sur des principes et des critères de comptabilisation pour la constatation des coûts à titre d'actifs et clarifie l'application du concept de rattachement des charges aux produits afin d'éliminer la pratique consistant à constater à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition ni aux critères de comptabilisation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Instruments financiers

Informations à fournir concernant les instruments financiers

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié des modifications au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – informations à fournir » afin d'intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

- le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

- le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Société applique pour la première fois les modifications à cette norme dans ses états financiers au 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir (note 8) n'ont eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Société.

Dérivés incorporés

En juin 2009, le CNC a modifié le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Société a appliqué les nouvelles indications aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés en tant que prêts et créances et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie;
- les prêts et créances que la Société a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés détenus à des fins de négociation alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés disponibles à la vente;

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

2. Principales conventions comptables (suite)

- le reclassement d'actifs financier des catégories « Détenus à des fins de négociation » et « Disponibles à la vente » dans celle des « Prêts et créances » est permis dans certaines circonstances;
- la reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt disponible à la vente est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Société a appliqué les modifications à cette norme rétroactivement au 1^{er} janvier 2009 dans ses états financiers annuels du 31 décembre 2009. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats et la situation financière de la Société.

Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié une modification au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. L'adoption de cette modification rétroactivement par la Société n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

La Société comptabilise ses instruments financiers selon les normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530).

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de négociation » ; « Disponibles à la vente » ; « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » en fonction de leurs caractéristiques ainsi

que du but de leur acquisition. Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « Autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux détenus à des fins de négociation est comptabilisée aux résultats de l'exercice, tandis que la variation de juste valeur de ceux disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux effectif sauf lorsque ces derniers sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation », dans lequel cas ces coûts nécessitent d'être imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Conventions utilisées par la Société

Les billets subordonnés des caisses Desjardins et les intérêts courus répondent à la définition « Prêts et créances » et sont donc classés dans cette catégorie. Ils sont par conséquent comptabilisés au coût.

Les obligations de premier rang sont classées dans la catégorie « Autres passifs ». Elles sont donc comptabilisées au coût après amortissement des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont composés de frais engagés relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers. Ces frais sont amortis au taux effectif jusqu'en mai 2012 pour la série C, jusqu'en mars 2014 pour la série E et jusqu'en mai 2016 pour la série F.

Les emprunts sont classés dans la catégorie « Autres passifs ». Ils sont donc comptabilisés au coût.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber.

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

3. Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

Le 13 février 2008, le CNC a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. Ainsi, la Société a amorcé son projet de conversion aux IFRS à l'été 2007.

Étant donné que la Société adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011, les nouvelles normes relatives aux PCGR canadiens entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ou après ne sont pas présentées en tant que modifications comptables futures, car elles ne seront jamais appliquées par la Société.

4. Billets subordonnés des caisses Desjardins

Billets subordonnés, série C

Le produit des obligations de premier rang, série C, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série C, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série C. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'*«Autorité»*).

Billets subordonnés, série D

Le produit des obligations de premier rang, série D, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série D, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 450 000 \$ échéant le 17 mars 2014. Ces billets portaient intérêt à un taux annuel de 4,117 %. La direction a procédé au remboursement de ces billets le 17 mars 2009.

Billets subordonnés, série E

Le produit des obligations de premier rang, série E, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses,

série E, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 \$ échéant le 1^{er} avril 2019. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,006 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 5,020 %, les intérêts étant payables trimestriellement, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série E. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} avril 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

Billets subordonnés, série F

Le produit des obligations de premier rang, série F, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série F, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2021. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,791 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les sept premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,93 %, les intérêts étant payables trimestriellement, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série F. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Obligations de premier rang

Obligations de premier rang, série C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 000 \$ (valeur comptable de 299 134 \$ au 31 décembre 2009 et 298 813 \$ au 31 décembre 2008) des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, pour les cinq

années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

5. Obligations de premier rang (suite)

Obligations de premier rang, série D

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mars 2004, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 450 000 \$ des obligations de premier rang, série D, échéant en mars 2014. Ces obligations portaient intérêt à un taux annuel de 3,887 %. Ces obligations étaient garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série D décrits à la note 4. La direction a procédé au remboursement de ces obligations le 17 mars 2009.

Obligations de premier rang, série E

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 30 mars 2009, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 \$ (valeur comptable de 497 714 \$ au 31 décembre 2009) des obligations de premier rang, série E, échéant en avril 2019. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 %, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série E, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série F

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 1^{er} juin 2009, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 \$ (valeur comptable de 497 501 \$ au 31 décembre 2009) des obligations de premier rang, série F, échéant en juin 2021. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 %, pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série F, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

6. Emprunts

	2009	2008
Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins 3,65 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 33 \$ jusqu'à l'échéance en avril 2014	272 \$	— \$
2,94 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 386 \$ jusqu'à l'échéance en juillet 2012	2 200	—
6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 155 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012	709	964
4,06 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 335 \$ remboursé en mars 2009	—	328
 Moins la partie à court terme	 3 181	 1 292
	1 039	583
	2 142 \$	709 \$

Les versements annuels en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 1 039 \$ en 2010, 1 080 \$ en 2011, 967 \$ en 2012, 63 \$ en 2013 et 32 \$ en 2014.

Les paiements des intérêts ou du capital sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou capital dû en vertu des obligations de premier rang, séries C, E et F émises par la Société.

La Société dispose d'un crédit à l'exploitation subordonné de 2 000 \$, remboursable sur demande, portant intérêt au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,50 %. Aux 31 décembre 2009 et 2008, le crédit à l'exploitation subordonné est inutilisé.

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

7. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

	2009	2008
Émis et entièrement payé		
10 000 actions ordinaires	10 \$	10 \$
1 000 000 d'actions privilégiées catégorie A	1 000	1 000
	1 010 \$	1 010 \$

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de la trésorerie, des intérêts courus, des autres créances et des autres charges à payer est égale à la valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

Au 31 décembre, la juste valeur des autres instruments financiers se détaille comme suit :

	2009	2008		
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Billets subordonnés	1 404 385 \$	1 300 000 \$	759 508 \$	750 000 \$
Obligations de premier rang	1 405 758	1 294 349	759 678	748 666
Emprunts	3 231	3 181	1 330	1 292

La juste valeur des billets subordonnés et des emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Société pouvait se prévaloir en date de fin d'exercice pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur des obligations de premier rang est établie selon les cours du marché.

La trésorerie est le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur. Son évaluation est considérée comme un niveau 1.

9. Opérations entre parties apparentées

La majorité des opérations avec les caisses Desjardins sont décrites distinctement aux états financiers. Les autres opérations avec les caisses Desjardins et les autres entités du Mouvement qui sont liées à la Société ont produit en 2009 des revenus de 18 \$ (10 \$ en 2008) et des charges de 360 \$ (308 \$ en 2008). Le bilan comprend des éléments d'actif entre ces parties apparentées de 1 327 \$ (2 757 \$ en 2008) ainsi que des éléments de passif de 4 017 \$ (2 021 \$ en 2008).

En plus des opérations ci-haut mentionnées, un montant de 111 \$ versé à la Fédération et un montant de 1 029 \$ versé à Valeur mobilières Desjardins sont compris dans les frais capitalisés aux obligations de premier rang au bilan au 31 décembre 2009.

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

10. Gestion du capital

L'objectif de la Société est de maintenir des capitaux propres suffisants permettant d'assurer la continuité de ses opérations, dont le paiement régulier du dividende à ses actionnaires.

La Société, filiale à part entière de la Fédération, n'est pas elle-même soumise à des exigences réglementaires relatives à son capital, celles-ci s'appliquant plutôt au Mouvement Desjardins

dans son ensemble. Les actifs de la Société sont consolidés aux fins de l'évaluation de la composition et de la suffisance du capital du Mouvement Desjardins, effectué selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité.

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

11. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Société a été créée exclusivement pour offrir des valeurs mobilières sur les marchés des capitaux et en investir ensuite le produit dans des valeurs mobilières émises par les caisses Desjardins afin de combler leurs besoins de liquidités. La Société fait donc le lien avec les investisseurs externes dans le but de faciliter aux caisses l'accès aux capitaux institutionnels.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement, dont la Société fait partie. Dans certaines de ces responsabilités spécifiques en gestion des risques du Mouvement, le conseil d'administration est appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, dont le risque de crédit et liquidité ainsi que le risque de marché.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Constaté au bilan

	2009	2008
Trésorerie	1 068 \$	2 465 \$
Intérêts courus	11 627	6 995
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût	1 300 000	750 000
Total constaté au bilan	1 312 695 \$	759 460 \$

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à son bilan, à l'échéance de celle-ci ou antérieurement à cette date.

La Société favorise une gestion prudente du risque de liquidité en assurant l'appariement des échéances entre les obligations de premier rang et les billets subordonnés. La Société est également en mesure d'exiger de la part du réseau des caisses le paiement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'une caisse de s'acquitter de ses obligations contractuelles relativement aux billets subordonnés émis en faveur de la Société.

Les titres émis par les caisses en faveur de la Société sont en effet subordonnés, quant au droit de paiement, à toutes les autres obligations des caisses. Ce risque de crédit est toutefois évalué comme minime puisque le Mouvement a mis en place certains mécanismes d'intervention financière à l'appui des caisses éprouvant des difficultés financières. De plus, la *Loi sur les coopératives de services financiers* autorise expressément la Fédération à combler tout déficit d'exploitation d'une caisse dont la réserve générale serait insuffisante.

2009	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Intérêts courus et autres charges à payer	— \$	11 249 \$	— \$	— \$	11 249 \$
Emprunts	—	1 039	2 142	—	3 181
Obligations de premier rang	—	—	1 300 000	—	1 300 000
2008	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Intérêts courus et autres charges à payer	— \$	6 929 \$	— \$	— \$	6 929 \$
Emprunts	—	583	709	—	1 292
Obligations de premier rang	—	450 000	300 000	—	750 000

Notes afférentes aux états financiers

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

11. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Gestion du risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la valeur marchande d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité. La Société est exposée à ce risque en raison de ses positions découlant de ses activités d'intermédiaire entre les caisses et les investisseurs institutionnels. Plus spécifiquement, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt correspondant aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêt tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

Ainsi, un appariement des taux d'intérêt sur les obligations de premier rang avec ceux des billets subordonnés est recherché sur la durée entière de ces instruments financiers. De plus, une marge bénéficiaire suffisante pour financer les coûts d'exploitation de la Société est fixée dès l'émission des titres de dettes par la fixation d'un taux d'intérêt sur les billets subordonnés, majoré d'un certain nombre de points de base par rapport au coût de la dette. Par ailleurs, la Société ne détient aucun portefeuille de négociation.

Les flux financiers résultant des activités de la Société sont appariés et, par conséquent, l'impact d'une variation de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres est négligeable.

Capital Desjardins inc.

100, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) Canada
G6V 7N5
www.desjardins.com

Pour renseignements supplémentaires :

Jacques Descôteaux
Vice-président, Administration
Téléphone : (514) 281-7777

François Audet
Vice-président, Divulgation financière
Téléphone : (514) 281-7873

Document produit par la
Direction financière du Mouvement Desjardins

Copies of the English edition of this yearly
Report may be obtained upon request